

Inde:

Under the terms of Article 10 I declare that my signature does not include the territories in India of any Prince or Chief under the suzerainty of His Majesty.

Atul C. CHATTERJEE.
26—IV—28.

*India:**Bulgarie:*

Prof. GEORGES DANAÏLOW.
8—XI—27.

*Bulgaria:**Chili:*

Au moment de signer la présente Convention, le soussigné déclare, au nom de son Gouvernement:

a) Qu'il a la ferme conviction que les Nos 1 et 3 de l'article 4 ne pourront être invoqués par les autres Hautes Parties contractantes pour interdire ou restreindre l'importation dans leur territoire du nitrate de soude chilien, principalement employé dans l'agriculture.

b) Que de l'avis du Gouvernement du Chili la Convention n'affecte ni le système tarifaire ni les méthodes contractuelles des pays participants, ni les pratiques, destinées à en assurer l'application, y compris les mesures destinées à contre-balancer les effets du dumping.

E. VILLEGAS.
14—VI—28.

*Chile:**Danemark:*

Avec réserve pour le Groenland:
J. CLAN.
8—XI—27.

*Denmark:**Egypte:*

SADIK. E. HENEIN.
8—XI—27.

*Egypt:**Estonie:*

C. R. PUSTA.
30—I—28.

*Estonia:**Finlande:*

RAFAEL ERICH.
8—XI—27.

*Finland:**France:*

Au moment de signer la présente Convention, la France déclare que, par son acceptation, elle n'entend assumer aucune obligation en ce qui concerne l'ensemble de ses colonies, protectorats et territoires placés sous sa suzeraineté ou mandat.

D. SERRUYS.
8—XI—27.

France: